

ACTION URGENTE

MAROC. UN JOURNALISTE INCARCÉRÉ MET UN TERME À SA GRÈVE DE LA FAIM

Le 31 octobre 2019, Rabie Lablak, un journaliste incarcéré, a mis un terme à sa grève de la faim, qu'il observait depuis 45 jours pour dénoncer les actes de torture et autres mauvais traitements que lui auraient infligés des membres des forces de sécurité marocaines. L'administration pénitentiaire soutenait que Rabie Lablak ne l'avait pas informée de sa grève de la faim, et que son activité confirmait que son état de santé était normal. En avril 2019, Rabie Lablak a été transféré dans la prison de Tanger 2 après avoir été incarcéré dans la prison de Casablanca en mai 2017, en raison de sa participation aux manifestations du *Hirak* ou mouvement du Rif.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre des Droits humains
Mustapha Ramid
Angle de l'avenue Ibn Sinaa et
de la rue Oued El Makhazine
Agdal - Rabat 10070, Maroc
Fax : +212537671155

Monsieur le Ministre,

Le 31 octobre 2019, le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a annoncé que le journaliste incarcéré **Rabie Lablak**, compte tenu de la détérioration de son état de santé, avait décidé de mettre un terme à la grève de la faim qu'il observait depuis 45 jours. Rabie Lablak a entamé cette grève de la faim le 6 septembre 2019 pour dénoncer les actes de torture et autres mauvais traitements que lui auraient infligés des membres des forces de sécurité marocaines depuis son arrestation en 2017.

Le vendredi 25 octobre 2019, l'avocate de Rabie Lablak, Souad Brahma, a confirmé qu'il était dans un état critique. Il pouvait à peine parler ou se déplacer et il a fallu que deux personnes l'aident à la rejoindre. Selon l'avocate, il avait visiblement perdu beaucoup de poids et son corps était très affaibli. Après cette visite, Rabie Lablak a été admis au service de santé de la prison, qui, d'après l'avocate, était mal équipé et inadapté, étant donné l'état critique dans lequel se trouvait son client. Alors que la famille et les avocats de Rabie Lablak étaient profondément inquiets pour sa santé, l'administration pénitentiaire a fait trois déclarations dans lesquelles elle affirmait ne pas être informée de sa grève de la faim, et a continué à ignorer la détérioration de son état consécutive à cette grève.

Une délégation du Conseil national des droits de l'homme a rendu visite à Rabie Lablak le 20 octobre 2019. Le médecin chargé des établissements pénitentiaires au sein de ce conseil, qui faisait partie de la délégation, a été effaré par l'état de santé de Rabie Lablak et a confirmé le caractère urgent de son transfert à l'hôpital. Malgré toutes ces confirmations, Rabie Lablak a été privé de soins médicaux adaptés, ce qui a mis sa vie en danger.

En juin 2018, Rabie Lablak a été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour « diffusion de fausses nouvelles et usurpation de la profession de journaliste » à l'issue d'un procès qui, selon son avocate, n'était pas équitable.

En conséquence, je vous prie de libérer Rabie Lablak dans les meilleurs délais et sans condition et d'annuler sa déclaration de culpabilité. Dans l'attente de sa libération, je vous engage à faire en sorte qu'il puisse consulter des professionnels de santé qualifiés, afin de recevoir des soins conformes à l'éthique médicale et respectant notamment les principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé. Enfin, je vous appelle à diligenter une enquête sur ses conditions de détention et sur l'absence de soins médicaux adaptés pendant sa grève de la faim.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Rabie Lablak fait partie des Marocains - journalistes, militants et défenseurs des droits humains - condamnés à des peines d'emprisonnement en 2017 pour leur participation à des manifestations pacifiques dans le contexte du *Hirak* ou mouvement du Rif au Maroc. Le 11 avril 2019, il a été transféré de la prison d'Okasha, à Casablanca, à la prison de Tanger 2, à Tanger. Rabie Lablak et ses codétenus se sont ainsi retrouvés plus isolés encore, car il est de ce fait presque impossible pour leurs proches de leur rendre visite, compte tenu de la distance. À l'époque de ce transfert, Rabie Lablak observait une grève de la faim, pour demander sa libération et dénoncer l'iniquité de son procès.

Entre le 26 mai et le 15 juillet 2017, les forces de l'ordre marocaines ont arrêté 54 personnes en lien avec le *Hirak*, notamment le meneur de la protestation Nasser Zefzafi, les manifestants pacifiques Nabil Hamjike, Ouassim Bousestatii, Achraf El Yakhloufi, Mohamed Jelloul et Mohamed El Mejaoui, les journalistes Hamid El Mahdaoui et Rabie Lablak et les journalistes citoyens Mohamed El Asrihi, Hussein El Idrissi et Fouad Essaidi, ainsi que des voisins et amis de Nasser Zefzafi, notamment les frères Ibrahim et Othmane Bouziane.

Le mouvement du Rif réclamait plus de justice sociale et de meilleurs services publics dans cette région du nord du Maroc, marginalisée depuis longtemps. Selon les avocats, beaucoup de personnes sont poursuivies sur la base de charges forgées de toutes pièces pour avoir manifesté pacifiquement, exprimé des opinions contraires à celles des autorités ou couvert en ligne les manifestations. Depuis mai 2017, la police a arrêté plusieurs centaines de personnes dans le contexte du mouvement du Rif, souvent de manière arbitraire, dont des militants pacifiques et des journalistes, et nombre d'entre elles ont déjà été condamnées à des peines de prison, d'une durée pouvant aller jusqu'à 20 ans, pour des charges liées aux manifestations.

Plusieurs des détenus du *Hirak* ont observé des grèves de la faim depuis 2017, dont 35 à la prison locale d'Ain Sbaa 1, en 2017. Certains ont cessé de s'alimenter pour dénoncer des représailles manifestes contre les grévistes de la faim au cours de fouilles cellulaires et corporelles le 20 septembre 2017. La délégation générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion a nié publiquement à maintes reprises la réalité des grèves de la faim observées par des détenus du *Hirak*, alors même que plusieurs grévistes avaient rencontré des représentants de l'autorité judiciaire et été transférés à l'infirmerie de la prison en raison de la dégradation de leur état de santé.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe, français, anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 18 DÉCEMBRE 2019.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Rabie Lablak (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde29/1296/2019/fr/>